



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le lundi 28 juin 2021 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Mickaël BOULOUX, Maire.

Présents : M. BOULOUX, Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, Mme YVET, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, M. GILBERT, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme MELOU, Mme LE FORT-PILLARD, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX, M. BERTHO et M. ARS

Excusés : M. MANGELINCK, M. CHENUT et Mme LE ROUX (pouvoir à Mme MELOU).

Monsieur Hugo DENIS a été nommé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- | | | |
|----------|------------|--|
| 2021-051 | PREND ACTE | Des réponses adressées aux Déclarations d'Intention d'Aliéner. |
| 2021-052 | DÉCIDE | A l'unanimité d'approuver l'acquisition de la parcelle ZH 350 d'une superficie de 4937 m ² à titre gratuit, autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, indique que le Département rédige l'acte administratif |
| 2021-053 | DÉCIDE | A l'unanimité, compte tenu des éléments présentés aux membres du Conseil Municipal, d'émettre un avis favorable au projet de la Lafarge Holcim Granulats qui souhaite réorganiser ses activités sur la carrière du Tertre, décide d'accompagner son avis favorable des réserves suivantes : <ul style="list-style-type: none">• densifier les haies végétales, en limite de domaine public, afin d'améliorer l'insertion paysagère de ces secteurs,• mettre en place au moins 50 cm de terre végétale lors de la remise en état des parcelles,• faire faire une étude agronomique sur le devenir des terres remises en état afin d'estimer le temps de retour à une qualité agronomique satisfaisante,• réaliser des relevés sonores chaque année, notamment lorsque le concasseur de grande capacité est en fonctionnement,• permettre à termes la réalisation d'un cheminement pour les cycles et les piétons le long de la route de Chavagne (RD 129),• faire un relevé ornithologique sur le secteur pour vérifier la présence ou non d'hirondelle de falaise. |
| 2021-054 | APPROUVE | A l'unanimité la dénomination des allées des cimetières du centre bourg et Parc, précise que les crédits nécessaires à la pose de plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal (c/ 2188). |

2021-055	DÉCIDE	A l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.
2021-056	APPROUVE	A l'unanimité les régularisations comptables suivantes : <i>Débit du compte 28128 et un crédit du compte 1068 pour la somme de 148 216,14 Euros</i> autorise le comptable de la Trésorerie de Chartres de Bretagne à créditer le compte 1068 et à opérer toutes les écritures non budgétaires nécessaires à cette régularisation, autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
2021-057	APPROUVE	A l'unanimité les écritures comptables telles que proposées ci-dessous : Débit du compte 165 « Dépôts et cautionnements » et crédit du compte 7788 « Produits exceptionnels divers » pour un montant de 533,14 Euros.
2021-058	PREND ACTE	Des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 10 juillet 2020 (vente de gré à gré).
2021-059	PREND ACTE	De la communication du rapport d'activité de l'association Léo Lagrange Ouest pour l'année 2020.
2021-060	APPROUVE	A l'unanimité le contenu du « guide pratique et règlement intérieur des services périscolaires » tel que modifié pour la rentrée de septembre 2021, autorise son application à compter du jeudi 02 septembre 2021, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
2021-061	APPROUVE	A l'unanimité de la convention régissant la mise à disposition de locaux de l'école Sainte-Marie pour le fonctionnement des services périscolaires, autorise son application à compter du lundi 05 juillet 2021, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents annexes qui pourraient s'y rapporter.
2021-062	AUTORISE	A l'unanimité, dans le cadre du « désherbage », la médiathèque à sortir les documents de l'inventaire, à les traiter selon les critères définis et selon les modalités administratives requises (suppression de la base bibliographique informatisée...), donne son accord pour que ces documents « exclus des collections » soient, selon leur état, soit détruits, soit listés et vendus à un prix symbolique, cède , à titre gratuit, tous les documents apparaissant sur cette liste « exclus des collections » à l'association « Les Amis de L'Autre Lieu ».
2021-063	APPROUVE	A l'unanimité la convention de mise à disposition de locaux, 3 bis Rue de Cintré à l'association « Le Rheu à Vélo », à titre gratuit, dit que la convention est conclue pour trois ans à compter de la date de signature, autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette convention.
2021-064	APPROUVE	A l'unanimité la proposition du rapporteur telle que présentée, dit que la subvention exceptionnelle de 1 500 Euros sera prélevée sur le c/6574 du budget principal.
2021-065	APPROUVE	A l'unanimité la proposition du rapporteur telle que présentée, dit que la subvention exceptionnelle de 100 Euros sera prélevée sur le c/6574 du budget principal.
2021-066	APPROUVE	A l'unanimité les termes de la convention tels que présentés par le rapporteur, autorise le Maire à signer la convention et les pièces qui pourraient s'y rapporter.
2021-067	APPROUVE	A l'unanimité l'avenant à la convention relative à la poursuite du dispositif « Sortir », autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces qui pourraient s'y rapporter, dit que l'avenant prolonge l'expérimentation sur la commune du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021, dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif (c/6281) à hauteur de 13 500 Euros.


- 2021-068** **APPROUVE** A l'unanimité le versement d'une subvention de 1 000 €uros à l'association du Comité des Loisirs et des Fêtes, **dit** qu'une subvention complémentaire pourrait être versée à l'issue du bilan financier de la braderie dans la limite du montant provisionné (2 000 €uros), **dit** que cette somme sera prélevée sur le compte 6574.
- 2021-069** **PREND ACTE** A l'unanimité du choix des attributaires effectués par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juin 2021 pour les lots n°s 1,2,4,5,6,7,8,9,12,13,16,17,18,19,20,21,22,23,24, **approuve** la proposition de la Commission consultative des Marchés à procédure adaptée réunie le 28 juin 2021 et attribue les marchés aux prestataires retenus pour les lots n°3, n°10, n°11, n°14, n°15 et n°25, **autorise** le Maire à signer les marchés conclus avec les entreprises, **autorise** le Maire à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.
- 2021-070** **APPROUVE** A l'unanimité les créations et suppressions de postes relatives aux grades suivants :
- Cuisine centrale
 - Agent de maîtrise 35/35^{ème} (création) – 01.08.2021
 - 3 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème} (création) – 01.08.2021
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} (création) – 01.08.2021
 - Adjoint technique 35/35^{ème} (création) – 01.08.2021
 - Service EEJ Périscolaire
 - ATSEM principal de 2^{ème} classe 28/35^{ème} (création) et Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (suppression) – 01.08.2021
 - Adjoint technique 28/35^{ème} (création) et Adjoint technique 23.4/35^{ème} (suppression)-01.08.2021
 - 2 Adjoint technique 22/35^{ème} (création) et Adjoint technique 17.5/35^{ème} (suppression)– 01.08.2021

adopte en conséquence le tableau des effectifs, **indique** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à Le Rheu, le jeudi 1^{er} juillet 2021

Le Maire,



Mickaël BOULOUX



Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou de leur affichage.